

REPONSES A L'ETUDE DE LA GESTION ET DU CONTROLE FINANCIER

DATE le 25 avril 1978

RAPPORT DU VERIFICATEUR GENERAL
(31 MARS 1975)

NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIETE
AUTEUR DES REPONSES Conseil du Trésor

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VERIFICATEUR GENERAL	REPONSES DE L'ORGANISME EN 1975 RAPPORT	REPONSES AU 31 MARS 1978
<p>COMPTE DE L'ASSURANCE HOSPITALISATION HORS DU CANADA</p> <p>Il y aurait lieu, pour éliminer tout double emploi, de confronter d'une part le système comptable et statistique détaillé supplémentaire que la division des services financiers tient à l'égard du compte de l'assurance-hospitalisation hors du Canada et d'autre part le système comptable de cette division et le système de rapports de gestion des fonds du ministère des Approvisionnements et Services.</p>	<p>Cet examen comparatif est inutile à notre avis, car les systèmes actuels fonctionnent bien, répondent à nos besoins courants en matière d'information et de comptabilité et ne font pas double emploi.</p>	<p>En juillet 1978, ou à peu près, ce compte ne sera plus nécessaire. L'administration et la comptabilité de ce programme seront parallèles à celles du RACCM.</p>
		<p>M. LeClair Secrétaire Conseil du Trésor</p>